



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 SEPTEMBRE 2020**  
-----

Le vingt-trois septembre deux mille vingt, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges VILPOUX, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le seize septembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Président.

**Étaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 23

VOTE : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTÉ-IMBAULT :** Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Gérard GATESOUBE, délégués titulaires,

**ORÇAY :** Madame Christelle DA FONTE, déléguée titulaire,

**PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :** Madame Bernadette COURRIOUX, Madame Pirkko TURUNEN, déléguées titulaires,

**SALBRIS :** Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Chantal COUTAUD, Monsieur Raphaël JOUSSET, Madame Annie GUYADER, Monsieur Angel BENITO, Madame Catherine LUNEAU, Madame Geneviève HÉDAL, Monsieur Dominique CHOLLET, Madame Catalina CHAPERON, Monsieur Daniel RUZÉ, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :** Monsieur Stéphane LEROY, Madame Laurence CATHELIN, Monsieur Marc BEAUJEAN, délégués titulaires,

**SOUESMES :** Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

**THEILLAY :** Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Joëlle BOUVY-TESTARD, Monsieur Julien DUFRAINE, délégués titulaires,

**Absents excusés et Pouvoirs : 4**

Monsieur Arnaud CHENEL, pouvoir à Monsieur AVRIL

Monsieur Christophe MATHO, pouvoir à Monsieur DEZELU

Madame Isabelle BAHAIN, pouvoir à Madame GASSELIN

Monsieur Christian DAMAY, pouvoir à Madame SENÉ

**Absents sans pouvoirs : 0**

**Secrétaire de Séance : Madame Chantal COUTAUD**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
au contrôle de légalité le :

30/09/2020

Publié / Notifié le :



**OBJET :** -----

**2020-63 : AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
D'EXPLOITER, DÉPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ EG MÉTAUX**

Monsieur le Préfet informe l'Assemblée que la Société EG MÉTAUX, située dans la Zone d'Activités Économiques « Les Combes » à Salbris, a déposé un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un centre de véhicules hors d'usage avec agrandissement des parcelles utilisées pour de nouvelles activités.

Ce dossier est soumis à enquête publique qui est ouverte depuis le lundi 14 septembre 2020 et se terminera le mardi 14 octobre 2020. Seule la Commune de Salbris est concernée par l'impact environnemental de ce dossier.

En vertu des dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement : « Dès le début de la phase d'enquête publique, le Préfet demande l'avis du conseil municipal et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ».

Ainsi Monsieur le Président invite le conseil à formuler un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE:

- **DE PRONONCER** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter soumise par la société EG MÉTAUX, située à Salbris.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Alexandre AVRIL

